Terres Touloises
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Rue du Mémorial du Génie
CS 40 325 Écrouves
54 201 Toul Cedex
T - 03 83 43 23 76
F - 03 83 64 90 42
contact@terrestouloises.com
www.terrestouloises.com

DOTATION INITIALE
COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS

Délai d'intervention :
1 semaine à compter de la demande complétée intégralement et de l'exactitude des informations.

Fiche mise à jour en novembre 2023

LOCAL À USAGE D'HABITATION, COMMERCIAL OU ASSOCIATIF

Code usager .....
Code production .....
N° d'intervention .....

Partie réservée aux services de la collectivité

Je soussigné(e), propriétaire du logement / local

Personne morale (nom de la société, SCI) ....
Nom[1] .... Prénom ....
Nom[1] .... Prénom ....
Adresse[2] ....
Commune .... Code postal ....
Téléphone .... Mail ....

[1] Nom du/des propriétaire(s) déclaré(s) au centre des impôts
[2] Adresse propriétaire

Lieu de production des déchets

Adresse ....
Étage .... N° (appartement, porte, côté) .... N° de lot* ....
Commune .... Code postal ....
Année d'acquisition .... ☐ Réhabilitation, extension ☐ Nouvelle construction ☐ Logement existant non doté**

☐ **Local à usage d'habitation : maison, appartement** ☐ **Local à usage professionnel : commercial, associatif**

*inscrit sur l'acte de propriété ** en cas de logement doté, se reporter au formulaire de changement de situation

Mentions obligatoires

N° d'invariant fiscal du logement* ....
Références cadastrales Section .... N° de parcelle ....

*La responsabilité de la collectivité dans l'affectation des données de collecte à l'adresse fiscale ne pourra être engagée si les mentions ci-dessus ne sont pas renseignées.

Demande la dotation de mon local

☐ **COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE** > 2 badges gratuits
> secteur urbain (Toul intramuros, Ville Haute, quartier Gama, Clos des Oiseleurs, clos Gabriel Mouilleron, Écrouves - Cité Lamarche)

☐ **COLLECTE EN PORTE À PORTE UNE SEMAINE SUR DEUX**
> reste du territoire

☐ **bac de 80 litres*** ☐ **bac de 120/140 litres*** ☐ **bac de 240 litres*** ☐ **bac de 360 litres*** ☐ **bac de 660 litres***

*à titre indicatif et suivant vos habitudes de tri : 80 l pour 1 à 2 pers., 140 l pour 1 à 4 pers., 240 l - 3 à 6 pers., 360 l - 5 à 8 pers., 660 l - exceptionnel

☐ Mise en place d'un **verrou**
Gratuit uniquement pour l'habitat collectif ou les usagers ne pouvant rentrer leur bac dans leur propriété (pas de cours, de garage).
Sinon, payable comptant au siège de la CC2T ou par chèque libélé à l'ordre de « Régie Terres Touloises »

Locataire du logement ou du local

Nom ..... Prénom .....
Nom de l'enseigne (si usage professionnel) .....
N° de téléphone..... Email .....

Personne à contacter pour la livraison du bac ou des badges

Nom .... Prénom ....
Téléphone ....

Fait à
Le

Signature du (de la) propriétaire*

* **agence immobilière : fournir le mandat de gérance du logement**

ATTESTATION DE LIVRAISON
BADGES & BACS À ORDURES MÉNAGÈRES

Je soussigné(e),

☐ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Gérant(e) ☐ Agence immobilière ☐ Autre .....

Nom et prénom de la personne .....

Signataire différent de la personne à contacter (raison) .....

atteste avoir reçu ce jour

Le .....

BACS

☐ **80 litres** ☐ **120 litres**	☐ **80 litres** ☐ **120 litres**	☐ **80 litres** ☐ **120 litres**	☐ **80 litres** ☐ **120 litres**
☐ **140 litres** ☐ **240 litres**	☐ **140 litres** ☐ **240 litres**	☐ **140 litres** ☐ **240 litres**	☐ **140 litres** ☐ **240 litres**
☐ **360 litres** ☐ **660 litres**	☐ **360 litres** ☐ **660 litres**	☐ **360 litres** ☐ **660 litres**	☐ **360 litres** ☐ **660 litres**
N° de bac	N° de bac	N° de bac	N° de bac
N° de puce	N° de puce	N° de puce	N° de puce
Verrou / n° de clé	Verrou / n° de clé	Verrou / n° de clé	Verrou / n° de clé

BADGES

N° de badge	N° de badge	N° de badge	N° de badge

Précision sur le lieu de livraison (n° d'appartement, étage... non précisé par ailleurs)

.....

Refus de livraison ou retrait (raison(s) **et observations sur l'intervention**

.....

.....

.....

Informations importantes

- *Tout badge ou bac est et reste la propriété de la collectivité. Son usage est strictement réservé aux ordures ménagères.*
- *Le badge ou bac est affecté au logement et doit être restitué au propriétaire en cas de déménagement.*
- *En cas de déménagement, de vol ou de perte d'un badge ou bac, vous êtes priés d'en informer immédiatement votre communauté de communes.*

Signature

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du service des déchets ménagers et à l'établissement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. que vous pouvez exercer en vous adressant à la communauté de communes Terres Touloises.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES
INSCRIPTION AU SERVICE / DOTATION INITIALE EN BAC OU BADGE

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

> Nouvelle construction (maison, local commercial), réhabilitation de combles en appartement, division d'une maison, logement existant non doté, changement d'affectation d'un bien (bureaux transformés en habitation).

> Toutes les pièces justificatives demandées sur cette liste doivent être jointes au dossier.
> Toutes les rubriques du formulaire de dotation doivent être complétées.

Un dossier incomplet ne pourra pas être traité et les outils permettant la collecte des ordures ménagères ne pourront être délivrés.
Si le dossier n'est pas signé par le demandeur, indiquer clairement le lien de parenté du signataire avec ce dernier ou fournir une copie du mandat de gestion.

PIÈCES OBLIGATOIRES

> **Formulaire de dotation initiale** dûment complété et signé par le demandeur
> **N° d'invariant et référence casdastrale :** indispensable sur le formulaire de dotation pour toute construction de plus d'1 an [1]
> **Pièce d'identité** : copie de la carte nationale d'identité ou d'un passeport de l'Union Européenne valide du demandeur

[1] Le numéro d'invariant demandé est l'identifiant cadastral du local (référence unique à chaque logement).
Ce numéro est disponible sur impots.gouv.fr > Espace particulier >Biens immobiliers > Détailler les biens. Il est possible de télécharger le descriptif du local comportant le numéro fiscal du logement souhaité. Des tutoriels sont disponibles pour vous aider sur impots.gouv.fr dans vos démarches.
Vous pouvez également demander un relevé de propriété ou extrait de matrice cadastrale en ligne sur service-public.fr (Cerfa n° 11565*04 - 6815-EM-SD - https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18819). Si besoin, prendre attache directement avec la Direction générale des Finances publiques – Service cadastre.

CAS PARTICULIERS

■ **Construction récente** ou reconstruction (moins d'1 an) :
Local à usage d'habitation :
> Copie du formulaire H1 (n°6650) pour une maison ou H2 (n°6652) pour un appartement transmis au cadastre avec tampon et date de réception obligatoire de la Direction Générale des Finances Publiques (Centre des Impôts – Service cadastre) [3]
> Copie de l'attestation notariale d'acquisition simplifiée «acte d'achat du terrain et/ou logement
> Certificat de numérotage établie par la mairie – Service urbanisme précisant le numéro de voirie et le nom de la voirie de la parcelle cadastrée où la maison est construite [4]

Local à usage commercial :
> Copie du formulaire 6660-REV pour un local à usage professionnel transmis au service du cadastre avec tampon et date de réception obligatoire de la Direction Générale des Finances Publiques (Centre des Impôts – Service cadastre) [3]
> Copie de l'attestation notariale d'acquisition simplifiée «acte d'achat du terrain et/ou logement
> Copie du certificat de numérotage

■ **Changement de propriétaire** (depuis moins de 2 ans) :
> Copie de l'attestation notariale d'acquisition simplifiée « acte d'achat du terrain à bâtir ou du logement » [2] ou attestation de propriété immobilière

■ **Problème de numérotage** existant du logement pouvant entrainer du retard sur votre dossier d'inscription :
renumérotage ou changement de dénomination d'une voirie / rue, rétrocession du nom d'un lotissement en voirie, voirie nouvellement baptisée, division d'une maison en deux,maison sur même parcelle cadastrale
> Copie du certificat de numérotage établie par la Mairie – Service urbanisme précisant le numéro de voirie et le nom de la voirie de la parcelle cadastrée où la maison est construite [4]

■ **Réhabilitation / restructuration d'un bâtiment** : division d'une maison en deux ou en appartements, réunion de plusieurs appartements en un seul logement, transformation d'une dépendance (comble, garage) en logement
> Copie du formulaire H1 (n°6650) ou H2 (n°6652) pour un local à usage d'habitation ou copie du formulaire 6660-REV pour un local à usage professionnel, transmis au cadastre avec tampon et date de réception de la Direction Générale des Finances Publiques (Centre des Impôts – Service cadastre) [3]

■ **Changement de consistance d'un bien existant** : destruction partielle ou addition de constructions pouvant modifier votre identifiant cadastral du local (n° d'invariant).

> Copie du formulaire n° 6704 Modèle IL transmis au cadastre avec tampon et date de réception de la Direction Générale des Finances Publiques (Centre des Impôts – Service cadastre) [3]

■ **Changement d'affectation** du bien : transformation d'un local d'habitation en magasin ou inversement d'un appartement en local commercial

> Copie du formulaire n° 6704 Modèle IL transmis au cadastre avec tampon et date de réception de la Direction Générale des Finances Publiques (Centre des Impôts – Service cadastre) [3]

[2] Il s'agit de l'attestation de propriété simplifiée fournie par le notaire le jour de l'acte de vente. Celui-ci spécifie uniquement le nom des différents acquéreurs / vendeurs, ainsi que l'identification du bien (section, parcelle et adresse parcellaire).

[3] Différentes déclarations sont à votre disposition auprès des impôts. Les imprimés sont disponibles sur le site impots.gouv.fr via l'outil de recherche.

[4] Le certificat ou attestation de numérotage est établi par la mairie sur simple demande du propriétaire et a pour objet d'attester de l'adresse postale attribuée à un logement, information indispensable à nos services.

POSSIBILITÉ DE RENDEZ-VOUS EN LIGNE SUR IMPOTS.GOUV.FR

pour le dépôt de votre déclaration (H1, H2, 6660-1REV) afin de disposer d'une copie tamponnée.

Ce document est obligatoire pour l'instruction de votre demande par le service ordures ménagères.

Espace particulier > Contact et rendez-vous > Déclaration et calcul de la taxe foncière > Au guichet (puis sélectionner le lieu de rendez-vous en précisant que vous souhaitez une copie tamponnée)

Pour les particuliers (local à usage d'habitation)	
Communes de A à G (d'Aingeray à Gondreville)	NANCY Service départemental des impôts fonciers (SDIF) Meurthe-et-Moselle 45 rue Sainte-Catherine - 03 83 85 48 36
Communes de G à Z (de Grosrouvres à Villey-Saint-Étienne)	TOUL (jeudi uniquement) Centre des finances publiques 14 rue Drouas - 03 83 65 31 31

Pour les professionnels (local à usage commercial ou professionnel)
LUNÉVILLE - Centre des finances publiques Pôle d'évaluation des locaux professionnels 4 rue Edmond Delorme - 03 83 76 85 88